



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	12
Représentés :	4
Exprimés :	16
OUI :	16
NON :	0
Abst :	0

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le 07 MARS 2025

ID : 087-218710705-20250306-DEL_2025_07-DE

2025/07

EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

4 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 mars, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 27 février deux mil vingt-cinq.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Calomine Benoît, Chauchet Emilie, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Reauly Paola, Sage Pascale

Absents excusés : Casimir Catherine donne procuration à Lavillard Gabrielle, Crespy Benjamin, Crouzit Sébastien donne procuration à Auzemery Laurent, Détienne Aurélien donne procuration à Tricard Béatrice, Gaspard Céline, Pagnou Pascal donne procuration à Ruaud Jean-Luc

Absent : Gouzon Jérôme

Secrétaire de séance : Bruyère Nathalie

Objet : Motion pour le maintien et le développement des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la motion transmise par le Collectif RASED Académique, à savoir :

Les membres du Conseil Municipal souhaitent par cette motion alerter sur la problématique de la prise en charge de la difficulté scolaire par les RASED.

En effet, si le Ministère affiche que « Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire, en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes. Elles ont pour objectif de prévenir et remédier aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes », on ne peut que regretter l'absence d'un réseau d'aide spécialisée complet qui ne dispose pas des moyens nécessaires et suffisants pour réaliser les objectifs visés par le Ministère.

Le Conseil Municipal de Nieul :

- **Constate que** les élèves en difficulté de nombreuses écoles ne bénéficient pas de l'aide du RASED ou ne bénéficient que d'une aide partielle et insuffisante du RASED malgré l'engagement des psychologues de l'Education Nationale (psyEN) et des enseignant-es spécialisé-es qui le composent.
- **Déplore** la vacance des postes spécialisés et/ou leur nombre insuffisant qui ne permettent pas de couvrir des secteurs trop vastes et de répondre à l'ensemble des besoins et sollicitations des équipes enseignantes.
- **Ne peut accepter** que des élèves identifiés en difficulté ne bénéficient pas de toute l'aide à laquelle ils peuvent légitimement prétendre (dépistage, prévention et prise en charge). Cela crée de la souffrance chez ces élèves qui risquent de basculer dans le champ des troubles, voire du handicap, entraînant une médicalisation de la difficulté scolaire. Les familles sont tout aussi démunies face à l'absence d'aide au sein des écoles ; aide et prise en charge d'autant plus nécessaires au regard du déficit d'offre de prises en charge extérieure.

- **Dénonce** une rupture d'égalité et de continuité du Service Public d'Education Nationale qui n'est pas ou plus en capacité de garantir un égal accès aux services du RASED à tous les élèves et en tout point du territoire.
- **Précise** que l'Ecole est un bien commun qui doit pouvoir garantir à tous les élèves - quelle que soit leur origine sociale ou géographique - la réussite, l'émancipation et un haut niveau de qualification ;
- **Demande**, pour garantir la réussite scolaire et l'émancipation de toutes et tous les élèves ainsi que pour garantir les droits de nos élèves à ce que leur(s) difficulté(s) scolaire(s) soient prises en charge, que :
 - Des plans académiques et départementaux de création de postes de RASED (dominante pédagogique, rééducative, et psychologue de l'Education Nationale) pour garantir la couverture de l'ensemble des écoles par un RASED complet, en capacité de répondre aux besoins des élèves (une moyenne de 1 RASED complet pour 800 élèves)
 - Des plans académiques et départementaux de départs en formation pour couvrir les postes et permettre à des personnels de s'investir dans ces missions
 - Des plans de formation continue spécifique pour les collègues en poste dans les RASED

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : ADOpte, à l'unanimité, cette motion.

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
 Reçu en préfecture le 07/03/2025
 Publié le **07 MARS 2025**
 ID : 087-218710705-20250306-DEL_2025_07-DE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme, à Nieul le 6 mars 2025

Le secrétaire de séance,
 Nathalie Bruyère.



Madame la Maire,
 Béatrice Tricard.

